



Rapport sur la solvabilité et la situation financière 2023

D.A.S. Société anonyme belge d'assurances de Protection Juridique
D.A.S. Belgische Rechtsbijstandsverzekerings- maatschappij NV

Koning Albert II Laan 7, 1000 Brussel

Code BNB N° 0687

2023

A decorative graphic in the bottom left corner consisting of several parallel, light gray diagonal lines that create a sense of movement and depth.

Auteurs

| Auteurs originaux | Département | Fonction de l'auteur |
|------------------------|--------------------------|----------------------|
| Gwendolyne Verstraelen | Risk Management Function | CRO |

Propriétaire

| Nom du document | Département du propriétaire |
|---|-----------------------------|
| Solvency and Financial Condition Report | Risk Management Function |

Contributeurs

| Contributeurs | Département | Fonction |
|---------------|--------------------------|---------------------------|
| Lotte Leys | Risk Management Function | Quantitative Risk Officer |
| Lisa Devogel | Finance | Finance manager |

Réviseurs

| Réviseurs | Département | Fonction |
|------------------------|-------------|----------|
| Karl Van den Bulck | Finance | CFO |
| Gwendolyne Verstraelen | Risk | CRO |

Détenteurs du pouvoir d'approbation

| Détenteurs du pouvoir d'approbation | Date ou référence de la réunion | Fonction |
|-------------------------------------|---------------------------------|--------------------------|
| Conseil d'administration | 28/03/2024 | Conseil d'administration |

Classification des données

Usage externe, confidentiel.

Historique des versions

| N° version | Date version | Demandeur du changement | Auteur | Description du changement |
|-------------|--------------|-------------------------|--------|---------------------------|
| Version 0.1 | 09/12/2023 | | LL | Première ébauche |
| Version 0.2 | 11/12/2023 | | GWV | Révision |
| Version 0.3 | 22/03/2024 | | XDL | Révision |
| Version 0.4 | 25/03/2024 | | EVD | Révision |
| Version 1.0 | 28/03/2024 | CA | | Version approuvée |

Table des matières :

| | |
|---|----------|
| 1. Résumé..... | 4 |
| 1.1 Activité et résultats..... | 4 |
| 1.2 Système de gouvernance | 5 |
| 1.3 Profil de risque | 5 |
| 1.4 Valorisation à des fins de solvabilité | 6 |
| 1.5 Gestion des capitaux..... | 6 |

1. Résumé

DAS Belgique est une entité juridique belge détenue à 99,99 % par ERGO Versicherung AG, sise en Allemagne. Le groupe ERGO est une filiale détenue à 100 % par Munich Re, l'une des plus importantes compagnies de réassurance au monde. DAS Belgique est une compagnie d'assurances monoligne dont les activités se limitent au secteur de l'assurance de protection juridique (PJ).

L'histoire de DAS Belgique débute en 1917, avec la fourniture d'une protection juridique aux spectateurs du circuit de course automobile du Mans. Aujourd'hui, DAS Belgique est le leader du marché de l'assurance de PJ en Belgique et a pour objectif de renforcer encore cette position à l'avenir.

1.1 Activité et résultats

Du point de vue des souscriptions, malgré la volatilité de la situation économique belge qui a été marquée par une inflation élevée, la croissance de DAS Belgique s'élève à 12,9 % (2022 : 4,5 %) d'augmentation des primes émises. Au total, les primes émises en 2023 s'élèvent à 148 977 750 EUR. Ce taux de croissance s'explique à la fois par l'adaptation des tarifs à l'inflation et par une nouvelle production.

Ces revenus ont été utilisés pour gérer de manière adéquate les coûts internes et externes de 65,122 sinistres (2022 : 63,356), produisant un taux de sinistralité correspondant de 59,1 % (2022 : 58,3 %). En 2023, nous avons observé une augmentation du nombre de dossiers de sinistre, du nombre de sinistres clôturés et des coûts moyens par dossier de sinistre clôturé.

Les coûts d'exploitation ont augmenté moins vite que les primes acquises, ce qui a entraîné une évolution positive du ratio de coûts, qui s'établit à 36,40 % (2022 : 36,55 %). Le ratio combiné avant réassurance (BEGAAP) 2023 était conforme aux prévisions et égal à 95,5 % (2022 : 94,8 %).

Le résultat d'investissement a augmenté et représente un résultat positif de 1,6 million EUR qui s'explique principalement par l'augmentation des taux d'intérêt.

DAS Belgique contribue activement à l'actuel Plan Stratégique 2 d'ERGO (ESP2) au niveau de chacune des trois dimensions « Scale », « Shape » et « Succeed ». Ce plan continue jusqu'en 2025. Le cadre stratégique fondamental de DAS Belgique s'inscrit dans le cadre du « Product Leadership » de Treacy et Wiersema.

Se concentrer sur le Product Leadership, c'est s'efforcer de fournir en permanence le meilleur produit sur le marché. Cela signifie notamment :

- Répondre aux besoins (ou créer les besoins) du marché dans son ensemble et non du client individuel.
- Atteindre le prix Premium grâce à l'expérience fournie par le produit.
- Être précurseur sur le marché et « créer » le marché.

Au cours des prochaines années, DAS Belgique continuera à fournir les meilleurs produits et services de sa catégorie en tant que leader en matière d'assurance PJ en Belgique.

DAS Belgique promeut activement une nouvelle culture d'entreprise interne lui permettant d'être précurseur sur le marché, au moyen d'un développement de produit rapide, mais de grande qualité ainsi qu'une prestation de services orientée client. Le modèle organisationnel choisi est basé sur des principes d'autogestion.

DAS Belgique se concentre surtout sur le canal de courtiers qui continue à représenter plus de 60 % du marché de l'assurance non-vie.

1.2 Système de gouvernance

Le système de gouvernance de la compagnie s'est amélioré ces dernières années pour répondre aux exigences de Solvabilité II. En 2023, les actions suivantes ont été entreprises :

- L'adaptation périodique des « Politiques » de la compagnie
- La révision complète et détaillée et la mise à jour du Mémoire de Gouvernance d'entreprise.
- Le renforcement des fonctions de contrôle indépendantes.
- La dernière enquête d'expertise et d'honorabilité (Fit & Proper) fait état de résultats positifs solides, sans faiblesse majeure identifiée, et d'un alignement global des participants, principalement du Conseil d'administration, en ce qui concerne la stratégie de la compagnie et leur contribution à celle-ci.
- À la lumière des résultats d'un audit interne sur le système de gestion de la conformité et le système de gestion de la continuité des opérations, plusieurs mesures ont été prises pour améliorer encore le cadre.
- L'évaluation de l'efficacité du système de gouvernance est, quant à elle, principalement positive.

Les principales fonctions clés sont mises en œuvre de manière adéquate au sein de la compagnie, ce qui se traduit par un système de gouvernance globalement efficace.

Le développement du système de gestion des risques et de contrôle interne s'est poursuivi en 2023 et a permis de renforcer encore la stratégie de risque de la compagnie.

1.3 Profil de risque

Le profil de risque de la compagnie est décrit et suivi de façon adéquate dans le système de gestion des risques et de contrôle interne.

Le risque de souscription de la compagnie est évalué sur la base de paramètres propres à l'entreprise, tandis que d'autres composants sont évalués selon la formule standard.

Les risques non pris en compte dans la formule standard (risque stratégique, risque de réputation...) sont traités dans le cadre des « besoins de solvabilité propres » (Own Solvency Needs) décrits dans le rapport ORSA.

Des techniques d'atténuation des risques sont dûment prises en compte dans le cadre de la stratégie de gestion des risques et des capitaux de DAS Belgique. Depuis le 01/10/2015, un contrat de réassurance est souscrit auprès de ERGO Versicherung AG. Le contrat a été renouvelé en 2022 et la quote-part reste de 40 %.

Les principaux risques auxquels la compagnie est confrontée sont les suivants :

- Risques de souscription : en tant qu'assureur monoligne non-vie et compte tenu de l'aversion pour le risque relative de sa politique de placement, les risques liés aux processus de provisionnement ou de tarification sont les plus importants pour la compagnie.
- Risques stratégiques : en raison de la volatilité actuelle du marché (inflation élevée, guerre géopolitique), de l'augmentation des exigences réglementaires et des programmes stratégiques développés au niveau du groupe et au niveau local, la compagnie fait face à d'importants risques culturels et de gestion du changement.
- Risques opérationnels : en raison des changements multiples survenant au sein de la compagnie (accélération de la digitalisation/de l'automatisation et nouvelle manière de travailler), les processus opérationnels de la compagnie évoluent rapidement, ce qui nécessite une surveillance supplémentaire du risque opérationnel, en particulier en ce qui concerne la charge de travail absorbée par des départements clés tels que l'informatique et la gestion des sinistres.
- Risque de marché : ces risques comprennent principalement l'incertitude des marchés et les mauvais résultats actuels des investissements.

1.4 Valorisation à des fins de solvabilité

La valorisation des actifs et des éléments du passif est conforme aux exigences de Solvabilité II :

- La valorisation des investissements est basée sur la valeur de marché transmise par le gestionnaire d'actifs (Munich RE/ MEAG).
- La valorisation des autres actifs est fondée sur les principes de la juste valeur.
- La valorisation des provisions techniques suit les exigences de la meilleure estimation et est soumise à une validation spécifique par la fonction actuarielle, décrite dans le rapport annuel de la fonction actuarielle.
- La valorisation des autres éléments de passif est fondée sur les principes de la juste valeur.
- La valorisation des impôts différés suit les exigences de Solvabilité II.

1.5 Gestion des capitaux

La classification et l'ajustement des fonds propres sont justifiés. Le point suivant a été soumis à une approbation spécifique de l'Autorité de surveillance :

- Capital non appelé sous forme de Tier 2 Ancillary Own Funds (fonds propres auxiliaires de niveau 2)

Le calcul du SCR et du MCR est validé en interne par la fonction de gestion des risques, faisant suite à une première estimation par le département financier. La compagnie améliore continuellement ses contrôles et processus en fonction de l'exigence de reporting de Solvabilité II.

La compagnie n'utilise aucune mesure transitoire.

DAS Belgique veille au respect continu des exigences de solvabilité et a atteint un ratio Solvabilité II de 295 % au 31/12/2022 (203 % au 31/12/2021).

Le minimum de capital requis (MCR) est également atteint.

| | 31/12/2022 | 31/12/2023 | YTD | |
|--|----------------------|---------------|---------------|------|
| Fonds propres de base | | | | |
| Éléments des fonds propres | | | | |
| Total des fonds propres disponibles pour respecter les exigence SCR (solo) | Total | 55.823.951,64 | 60.735.317,94 | 9% |
| | Tier 1 non restreint | 48.969.668,44 | 53.881.034,74 | 10% |
| | Tier 1 restreint | 0,00 | 0,00 | |
| | Tier 2 | 6.854.283,20 | 6.854.283,20 | 0% |
| | Tier 3 | 0,00 | 0,00 | |
| SCR | | 27.550.643,57 | 20.609.976,53 | -25% |
| MCR | | 12.397.789,60 | 9.274.489,44 | -25% |
| Ratio de fonds propres éligibles par rapport au SCR | | 202,62% | 294,69% | 45% |
| Ratio de fonds propres éligibles par rapport au MCR | | 394,99% | 580,96% | 47% |

Au cours de l'exercice 2023, la compagnie est restée en conformité avec les exigences SCR et MCR. La compagnie considère le ratio suffisant pour couvrir ses besoins en capital. La compagnie est confiante en la situation de ses fonds propres.